



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 7

L'an deux mille dix-neuf et le 22 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 16 mai, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, MME CLAUDE RIERA,

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIERE (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), M. NICOLAS COSTES (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Était absent excusé :

M. JOËL FEULLERAT a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/58

Objet : Remise gracieuse de dettes – Modification de la délibération D2018-43 du conseil municipal du 11 avril 2018.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D2018-43 adoptée en séance du 11 avril 2018 portant notamment sur l'annulation d'une dette d'un montant de 1 148.02 € correspondant à des prestations du guichet unique en faveur de la famille MOLTENI PAIS ; cette remise gracieuse étant justifiée par le changement brutal de situation familiale qui a engendré des difficultés d'ordre administratif et financier largement compréhensibles.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de modifier la délibération D2018-43 concernant la dette de la famille MOLTENI PAIS en proposant la remise gracieuse de leur dette totale à 1 467.60 €.

Décision

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 24/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le **27 MAI 2019**



ID : 031-213105612-20190524-D2019_58-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De modifier la délibération D2018-43,
- D'adopter la remise gracieuse de la dette totale de la famille MOLTENI PAIS à 1 467.60 €.

- Transmis le **27 MAI 2019**
- Affiché le **27 MAI 2019**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFE

